

## **Notre-Dame-du-Bon-Conseil, lundi 1<sup>er</sup> juin 2015 à 19h30.**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité Paroisse de Notre-Dame-du-Bon-Conseil en la salle du conseil de l'Hôtel de Ville conformément à nos règlements numéros 323-2003, 338-2005 et au Code municipal.

Sont présents les conseillers suivants : Daniel Dufort, Marie-Lyne Landry, Stéphane Dionne, Éric Allard, Maureen Landry, Isabelle Allard.

Formant quorum sous la présidence du maire Michel Bourgeois.

Valérie Aubin, directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente.

*\*\*À noter que le genre masculin est utilisé dans le but d'alléger la lecture du texte, et ce, sans discrimination pour le genre féminin.*

---

### **1. OUVERTURE, PRÉSENCE ET BIENVENUE;**

Le maire constate le quorum et déclare la session ouverte en souhaitant la bienvenue aux citoyens présents.

---

### **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;**

2015.133

Il est proposé par Daniel Dufort, appuyé par Maureen Landry et résolu d'adopter l'ordre en ajoutant le point 15.1 Copernic

1. Ouverture, présences et bienvenue ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Adoption du procès-verbal mai 2015 ;
4. Adoption des comptes à payer et transferts ;
5. Période de questions ;
6. Dépôt de la correspondance ;
7. Demande des citoyens et autres ;
  - 7.1 Demande d'appuie projets sortie 200 ; sérieux, veut le projet, encourage à transiger.
  - 7.2 Cogéco ;
  - 7.3 FADOQ ;
  - 7.4 Boîte aux lettres ;
8. Administration ;
  - 8.1 Banques d'heure Infotech ;
  - 8.2 Congrès FQM 24-25-26 septembre 2015;
  - 8.3 Registre Amiante ;
  - 8.4 Puit d'observation ;
9. Incendie et sécurité publique ;
  - 9.1 Facture au 30 avril 2015;
  - 9.2 Dépôt du procès-verbal du 20 mai 2015 ;
  - 9.3 Casque incendie ;
  - 9.4 Aménagement caserne ;
  - 9.5 Directeur incendie ;
10. Voirie et Urbanisme ;
  - 10.1 Adoption modification règlement zonage ;
  - 10.2 Dérogation mineure ;
  - 10.3 Ponceau ;
  - 10.4 Bouches-fissures ;
11. Loisirs ;
  - 11.1 Bibliothèque ;
  - 11.2 St-Jean-Baptiste;
  - 11.3 Club de soccer ;
12. Hygiène du milieu ;
  - 12.1 Régie intermunicipale de gestion des déchets du Bas St-Francois ;
    - 12.1.1 Demande Régie ;
    - 12.1.2 Bacs de table ;

13. Dépôt et rapport des comités;
14. Période de questions;
15. Varia ;
16. Levée de l'assemblée.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères**

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 MAI 2015;**

2015.134

Il est proposé par Éric Allard, appuyé par Isabelle Allard et résolu d'adopter le procès-verbal tel que rédigé.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères**

**4. ADOPTION DES COMPTES À PAYER ET TRANSFERTS;**

2015.135

Considérant les déboursés en date du 4 mai 2015, déboursés effectués durant le mois :

**Comptes à payer durant le mois au 1<sup>er</sup> juin 2015 :**

Chèque	fournisseur (description)	montant
	Salaires (mai 2015).....	11 291.85\$
6893	Hydro Québec (garage).....	278.48\$
6894	MRC Drummond (taxes paiement vente pour taxes) .....	350.38\$
6895	COPERNIC (adhésion annuelle 2015).....	50.00\$
6896	Financement Banque Nationale (remb. Intérêt octobre) .....	2 684.69\$
Total :	.....	14 655.40\$

**Comptes à payer au 1<sup>er</sup> juin 2015 :**

Chèque	fournisseur (description)	montant
6897	Biolab (analyse d'eau).....	63.64\$
6898	Boutique le Bon-Conseil (panier cadeau retraite Pierrette).....	43.31\$
6899	Cie Chemin de Fer National (entretien passage à niveau) .....	583.00\$
6900	Cogeco câble inc. (internet et téléphone).....	197.59\$
6901	Construction François Lupien (refaire galerie) .....	4024.13\$
6902	Daniel Dufort (déplacement AGA Copernic) .....	28.35\$
6903	Entreprise Ployard (glissières de sécurité) .....	155.11\$
6904	GGL (bottes sécurité) .....	155.11\$
6905	Hydro Québec hôtel de ville) .....	940.27\$
6906	Therrien Couture, avocats .....	413.48\$
6907	Ministre du Revenu (remises mai 2015).....	3 096.51\$
6908	MRC Drummond (quote-part juin 2015) .....	4 891.81\$
6909	Municipalité St-Léonard (ordure résidentielle rue Martin/3 ans) .....	375.00\$
6910	Petite Caisse (poste, eau, lait, quincaillerie) .....	122.15\$
6911	Groupe Ultima (assurance) .....	1 711.00\$
6912	Poste Canada (compostage et journal mai 2015) .....	111.98\$
6913	Protection incendie MCI (inspection annuelle extincteur) .....	28.69\$
6914	Receveur Général du Canada (remises employeurs mai 2015) ..	1 346.49\$
6915	R.G.M.R. Bas St-François (quote-part juin 2015) .....	6 307.90\$
6916	Transcontinental (parutions dérogations mineures) .....	351.81\$
6917	Valérie Aubin (déplacement et repas formation séminaire) .....	55.72\$
6918	Ville de Drummondville (cour municipal) .....	119.53\$
6919	Bell Mobilité Cellulaire (inspecteur) .....	19.44\$
6920	Hélène Ducharme (entretien ménager) .....	200.00\$
6921	Citoyen (boîte aux lettres) .....	43.68\$
6922	Monsieur Bibittes (traitement fourmis).....	275.94\$
6923	Croix Bleue Médavie (régime collectif) .....	634.91\$
6924	Les emballages Box Pack (boîte demi filière) .....	165.56\$
6925	Gaby Tessier (déplacement Infotech) .....	16.65\$
6926	Citoyen (100% prime non-résident camp jour).....	105.00\$
6927	Chaussures Expert plus (manteau et pantalon signaleur) .....	155.20\$
6928	Citoyen (100% prime non résident cours danse) .....	20.00\$
6929	Citoyen (100% prime non résident cours danse) .....	17.50\$
6930	Mun. Village NDBC (loyer, livre, électricité et entretien 2015) .....	1 394.14\$
6931	Ville de Drummondville (supra locaux juin 2015) .....	2 585.33\$
6932	Citoyen (100% prime non résident camp jour) .....	305.00\$

**Visa**

Au 30/04/2015	Valérie Aubin (registre foncier) .....	7.00\$
	Gilles Parenteau (essence et mois de l'arbre) .....	334.86\$
Au 31/03/2015	Valérie Aubin (registre foncier) .....	12.00\$
	Gilles Parenteau (essence) .....	213.99\$
Au 27/02/2015	Valérie Aubin (registre foncier) .....	1.00\$
	Gilles Parenteau (essence et timbres) .....	318.68\$
Au 30/01/2015	Valérie Aubin .....	0.00\$
	Gilles Parenteau (essence) .....	282.95\$
Total :	.....	32 267.54\$

En conséquence, il est proposé par Stéphane Dionne, appuyé par Marie-Lyne Landry et résolu d'accepter les déboursés ci-dessus énumérés pour un montant de 46 922.94\$

***Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères***

\* Dépenses autorisées par la directrice générale Valérie Aubin en référence au règlement de délégation de pouvoir.

\*\* Dépenses autorisées par l'inspecteur Gilles Parenteau en référence au règlement de délégation de pouvoir.

---

**PÉRIODE DE QUESTIONS;**

La parole est accordée aux gens présents.

---

**DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE;**

La liste de la correspondance est déposée.

---

**7. DEMANDE DES CITOYENS ET AUTRES;**

**7.1 DEMANDE D'APPUIE PROJETS SORTIE 200;**

**BIG FOOT 200;**

2015.136

Considérant le projet Big Foot 200 de monsieur Arel à la sortie 200 de l'autoroute 20;

Considérant que monsieur Arel désire acquérir la parcelle de terrain essentielle à la réalisation de son projet portant le numéro de lot **4 648 607** du nouveau cadastre du Québec (anciennement le lot portant le 168 P du cadastre de la paroisse de Saint-Léonard) du Ministère des Transports du Québec.

Considérant que monsieur Arel est en attente d'une réponse du Ministère des Transports du Québec depuis plus de 31 mois;

Considérant que le projet engendrera d'importantes retombées économiques pour notre municipalité;

En conséquence, il est proposé par Maureen Landry, appuyé par Daniel Dufort et résolu unanimement de demander au Ministre des Transports du Québec monsieur Robert Poëti de faire le suivi nécessaire au dossier de monsieur Arel afin qu'il acquiert le terrain et réalise le projet Big Foot 200 le plus rapidement possible.

***Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères***

---

2015.137

**DRAG BON-CONSEIL;**

Considérant la présentation du projet Drag Bon-Conseil au conseil par monsieur Gagné;

Considérant que ce projet apporterait un attrait touristique et un apport économique pour la municipalité;

Considérant que l'emplacement choisi est propice à ce genre d'activités;

Considérant que la municipalité devra modifier ses règlements;

Considérant qu'une autorisation auprès de la CPTAQ devra être demandée afin de permettre le projet de voir le jour;

En conséquence, il est proposé par Maureen Landry, appuyé par Isabelle Allard et résolu d'appuyer monsieur Gagné dans les démarches de son projet « Drag Bon-Conseil ».

***Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères***

---

2015.138

**7.2 COGECO;**

Considérant le désir de citoyens d'avoir le service d'internet plus rapide et télévision de Cogéco câble dans le 9<sup>e</sup> rang Simpson

En conséquence, il est proposé par Stéphane Dionne, appuyé par Marie-Lyne Landry et résolu qu'une demande soit faite à la compagnie Cogéco Câble afin qu'ils étudient et apportent leurs services dans nos rangs.

***Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères.***

---

2015.139

**7.3 FADOQ;**

Considérant le projet du club Fadoq de Bon-Conseil de réaménager le jeu de pétanque et de fer;

Considérant que le club désire aussi remplacer leurs 225 chaises et acheter des ordinateurs portables afin d'offrir des cours de perfectionnement à ses membres;

Considérant que ce projet aura un impact positif et améliorera considérablement la vie des aînés de notre communauté;

*En conséquence, il est proposé par Marie-Lyne Landry, appuyé par Daniel Dufort et résolu que la municipalité Paroisse de Notre-Dame-du-Bon-Conseil appuie le projet présenté par la Fadoq.*

***Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères.***

---

2015.140

**7.4 BOITES AUX LETTRES;**

Considérant la demande d'une citoyenne afin d'obtenir un remboursement plus élevé que celui de 50\$ prévu au devis de déneigement;

En conséquence, il est proposé par Isabelle Allard, appuyé par Maureen Landry et résolu de ne pas déroger à la politique établie;

***Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères.***

---

## **8. ADMINISTRATION;**

### **8.1 BANQUE D'HEURE INFOTECH:**

2015.141

Il est proposé par Marie-Lyne Landry, appuyé par Eric Allard et résolu d'autoriser l'achat d'une banque de 14 heures de la compagnie Infotech au coût de 1050\$ plus taxes.

*Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères*

---

### **8.2 CONGRÈS FMQ 24-25-26 SEPTEMBRE 2015:**

2015.142

Considérant le congrès de la FQM qui aura lieu les 24-25 et 26 septembre 2015 à Québec;

En conséquence, il est proposé par Maureen Landry, appuyé par Daniel Dufort et résolu d'inscrire Daniel Dufort, Marie-Lyne Landry, Stéphane Dionne, Isabelle Allard maintenant et d'inscrire Eric Allard et Michel Bourgeois lorsque ceux-ci auront confirmé leur disponibilité. Les coûts d'inscription sont de 695\$ plus taxes. Les frais de déplacement, d'hébergement et repas seront remboursés sur présentation de pièces justificatives.

*Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères*

---

### **8.3 REGISTRE AMIANTE:**

2015.143

Considérant la nouvelle réglementation qui est applicable à tous les bâtiments et ouvrages de génie civil.

Considérant que tout bâtiment construit avant le 15 février 1990 doit être inspecté afin de localiser les flocages contenant de l'amiante. Tout bâtiment construit avant le 20 mai 1999 doit être inspecté afin de localiser les calorifuges contenant de l'amiante. De plus, le règlement exige qu'un employeur prenne certaines mesures (vérifier l'état de conservation du matériau, vérifier la présence d'amiante dans le matériau, remplir un registre...) afin de s'assurer qu'il n'y ait pas d'émission de poussière d'amiante dans les bâtiments et les ouvrages de génie civil sous son autorité.

Considérant les 2 offres de service de LVM de faire l'inventaire et le registre au coût de 780 \$, plus les taxes ou la caractérisation complète, incluant le registre, le coût serait alors de 1415 \$ plus les taxes.

En conséquence, il est proposé par Maureen Landry, appuyé par Isabelle Allard et résolu de faire faire la caractérisation complète incluant le registre au coût de 1 415\$ plus taxes.

*Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères*

---

### **8.4 PUIS D'OBSERVATION:**

#### **CARACTÉRISATION ENVIRONNEMENTALE DES EAUX SOUTERRAINES:**

2015.144

Considérant les recommandations de LVM suite à la caractérisation environnementale (phase II) du lot # 4 648 475 de la route 122;

Considérant l'offre de service de LVM au coût de 6650.00\$ plus taxes incluant le forage de 3 puits d'observation, préparation des travaux, mobilisation et démobilisation du personnel et des équipements, purge des puits d'observation et échantillonnage de l'eau, analyse chimique, suivi et coordination du projet, mise en plan, rédaction et transmission du rapport.

En conséquence, il est proposé par Marie-Lyne Landry, appuyé par Maureen Landry d'autoriser un montant de 6 650\$ plus taxes afin de faire la caractérisation environnementale des eaux souterraines selon l'offre de services professionnels fait par LVM.

Le vote est demandé

Contre : Daniel Dufort, Stéphane Dionne, Éric Allard et Isabelle Allard

**Résolution REJETÉE à la majorité des conseillers et conseillères**

---

2015.145

**CARACTÉRISATION ENVIRONNEMENTALE DES EAUX SOUTERRAINES:**

Considérant les recommandations de LVM suite à la caractérisation environnementale (phase II) du lot # 4 648 475 de la route 122;

Considérant l'offre de service de LVM au coût de 6650.00\$ plus taxes incluant le forage de 3 puits d'observation, préparation des travaux, mobilisation et démobilisation du personnel et des équipements, purge des puits d'observation et échantillonnage de l'eau, analyse chimique, suivi et coordination du projet, mise en plan, rédaction et transmission du rapport.

Il est proposé par Stéphane Dionne, appuyé par Eric Allard et résolu de faire un seul puits d'observation et d'analyser l'eau.

**Résolution adoptée à la majorité des conseillers et conseillères**

---

**9. INCENDIE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE;**

**9.1 FACTURE 30 AVRIL 2015;**

2015.146

Considérant la facture incendie au 30 avril 2015 au montant de 6 207.06\$;

En conséquence, il est proposé par Eric Allard, appuyé par Isabelle Allard et résolu d'accepter la facture telle que présentée.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères**

---

**9.2 DEPOT DU PROCÈS-VERBAL;**

Dépôt du procès-verbal du comité inter municipal incendie Notre-Dame-du-Bon-Conseil / Ste-Clotilde de Horton tenu le 20 mai 2015.

---

**9.3 CASQUES INCENDIE ;**

2015.147

Considérant la recommandation du comité inter municipal incendie Notre-Dame-du-Bon-Conseil / Ste-Clotilde de Horton en date du 20 mai 2015;

En conséquence, il est proposé par Maureen Landry, appuyé par Marie-Lyne Landry et résolu d'autoriser l'achat de 18 casques incendie MSA au coût de 12 500\$ plus taxes payable comme suit ; 6000\$ plus taxes en 2015 et 6 500\$ plus taxes en 2016. Payable selon l'entente incendie.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères**

---

**9.4 AMÉNAGEMENT CASERNE;**

2015.148

Considérant la recommandation du comité inter municipal incendie Notre-Dame-du-Bon-Conseil / Ste-Clotilde de Horton en date du 20 mai 2015;

En conséquence, il est proposé par Daniel Dufort, appuyé par Isabelle Allard et résolu d'autoriser un montant de 1 000\$ pour l'aménagement de la caserne incendie pour le rangement des boyaux et un coffre à outils payable selon les modalités de l'entente.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères**

---

**9.5 DIRECTEUR INCENDIE**

2015.149

Considérant la recommandation du comité inter municipal incendie Notre-Dame-du-Bon-Conseil / Ste-Clotilde de Horton en date du 20 mai 2015;

---

En conséquence, il est proposé par Eric Allard, appuyé par Stéphane Dionne et résolu de confirmer M. Frédérick Marcotte à titre de directeur incendie au même salaire pour l'année 2015. Payable selon l'entente incendie.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères**

---

**10 VOIRIE ET URBANISME:**

Suite à l'adoption des premiers projets de règlement 411-2015, 412-2015, 413-2015, une assemblée publique aura lieu le 6 juillet 2015 à 19h00.

---

**10.2 DÉROGATION MINEURE:**

2015.150

Considérant qu'une demande de dérogation mineure, datée du 7 avril 2015, a été déposée par monsieur David Gagnon en conformité avec les exigences du règlement sur les dérogations mineures demandant que la municipalité rende conforme un lot qui déroge aux normes de lotissement en regard de sa superficie et de sa profondeur.

Considérant que la demande de dérogation mineure numéro 2015-05 est à l'effet d'accepter une superficie de 3 002,3 mètres carrés alors qu'un lot situé à moins de 100 mètres d'un cours d'eau doit avoir une superficie de 4 000 mètres carrés et une profondeur du lot de 27,76 mètres alors que la norme est fixée à 75 mètres,

Considérant que la configuration du lot permet à «Ferme Brigittoise SENC» d'exploiter et de cultiver plus facilement les sols et que demander au propriétaire de rendre le lot conforme aux exigences rendrait presque impossible la culture dans ce secteur et causerait ainsi un préjudice sérieux à l'exploitant,

Considérant que la dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance des droits de propriété des propriétaires d'immeubles voisins,

Considérant que le refus de cette demande aurait pour effet de créer un préjudice important au propriétaire,

Considérant que la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme,

Considérant qu'il s'agit d'une demande qui peut faire l'objet d'une dérogation mineure en vertu des articles 2-1 et 2-2 du règlement sur les dérogations mineures numéro 382-2010,

Considérant les commentaires et la recommandation du comité consultatif d'urbanisme en regard de cette demande de dérogation,

En conséquence, il est proposé par Stéphane Dionne, appuyé par Marie-Lyne Landry et résolu que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la résolution du conseil municipal d'accorder la dérogation mineure demandée afin de rendre conforme le lot 4 648 305 en acceptant que le lot ait une superficie 3 002,3 mètres carrés soit de 997,7 mètres carrés inférieur à la norme prescrite de 4 000 mètres carrés et une profondeur de lot de 27,76 mètres inférieur de 47,24 mètres à la norme prescrite de 75 mètres

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères**

---

**10.3 PONCEAU:**

2015.151

Considérant qu'il serait important de nettoyer l'emprise du rang 10 de Wendover pour permettre aux véhicules sortant du chemin des Serres d'avoir une meilleure visibilité lorsqu'ils tournent à droite,

Considérant qu'il n'y a pas actuellement d'accès à cet espace,

En conséquence il est proposé par Maureen Landry, appuyé par Daniel Dufort et résolu unanimement d'autoriser une dépense de 1 500\$ pour construire un ponceau et nettoyer l'espace entre l'emprise et le cours d'eau.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères**

---

**10.4 BOUCHES-FISSURES:**

2015.152

Considérant qu'il y a lieu d'ajouter le rang de l'Île à la liste des rangs où du bouche-fissure doit être fait cette année,

Considérant que ces travaux supplémentaires sont sur une longueur de 1 250 mètres,

Considérant que la Firme Cimota inc qui a réalisé les travaux l'an passé accepte d'exécuter les travaux au même prix soit 2,16\$ le mètre linéaire taxes incluses,

En conséquence il est proposé par Eric Allard, appuyé par Stéphane Dionne et résolu unanimement d'autoriser une dépense de 5 500\$ pour exécuter des travaux de bouche-fissure dans le rang de l'Île.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères**

---

**11 LOISIRS:**

**11.1 BIBLIOTHÈQUE:**

2015.153

Considérant la demande de la coordonnatrice de la bibliothèque pour un budget de 80\$ pour l'achat de livres à faire tirer parmi les usagers;

En conséquence, il est proposé par Isabelle Allard, appuyé par Maureen Landry et résolu d'autoriser un montant de 80\$ pour l'achat de trois (3) livres sur l'été. Payable à 50% avec la municipalité Village selon l'entente bibliothèque.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères**

---

**11.2 ST-JEAN BAPTISTE:**

2015.154

Considérant la demande de commandite pour l'organisation de la fête de la St-Jean Baptiste du Centre récréatif Léo-Paul Therrien;

En conséquence, il est proposé par Stéphane Dionne, appuyé par Maureen Landry et résolu d'autoriser 1 500\$ afin d'organiser la fête de la St-Jean-Baptiste 2015 comme l'an passé.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères**

---

**11.3 CLUB DESOCCER:**

2015.155

Considérant le don des équipements de soccer fait par le club de soccer à la municipalité Village Notre-Dame-du-Bon-Conseil en date du 17 avril 2015;

Considérant la demande de commandite du club de soccer à notre municipalité au conseil du 16 mars 2015 pour notamment des équipements;

En conséquence, il est proposé par Eric Allard, appuyé par Isabelle Allard et résolu de faire une demande au club de soccer afin d'avoir des explications concernant le don à la municipalité Village Bon-Conseil.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères**

---



**12. HYGIÈNE DU MILIEU;**

**12.1 RÉGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES DÉCHETS DU BAS ST-FRANÇOIS;**

Rapport de comité

**12.1.1 DEMANDE – RÉGIE**

Quelques municipalités ont demandé à la Régie de former un sous-comité avec les directeurs généraux des municipalités afin de discuter avec la Régie sur les décisions qu'ils ont à prendre et qui touchent directement l'organisation des municipalités. La demande fut rejetée par la Régie, donc la municipalité ne donne pas suite.

2015.156

**12.1.2 BACS DE TABLES;**

Il est proposé par Maureen Landry, appuyé par Isabelle Allard et résolu de commander les bacs de table que l'on a besoin afin d'en distribuer aux logements.

***Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères***

**13. DÉPÔT ET RAPPORT DES COMITÉS;**

Chaque membre du conseil fait un compte rendu de ses comités.

**14. PÉRIODE DE QUESTIONS;**

La période est accordée aux gens dans la salle;

**15. VARIA;**

2015.157

**15.1 COPERNIC ;**

Il est proposé par Daniel Dufort, appuyé par Eric Allard et résolu d'accepter l'offre d'accompagnement en matière de gestion de l'eau de COPERNIC afin de procéder gratuitement à l'analyse.

***Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères***

2015.158

**16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE;**

Il est proposé par Maureen Landry résolu de lever l'assemblée à 21h26

\_\_\_\_\_  
Michel Bourgeois,  
Maire

\_\_\_\_\_  
Valérie Aubin, gma  
Directrice générale/  
Secrétaire-trésorière

Je soussignée certifie que les déboursés dans la présente session ont des crédits suffisants.

\_\_\_\_\_  
Valérie Aubin, gma  
Directrice générale / secrétaire-trésorière